

## DEPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE SARCELLES COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2023

Membres en exercice : 42 L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin,
Présents : 28 L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué

Votants : 36 à 20h00, s'est réuni à Baillet-en-France, en séance publique

Date convocation: 8 juin 2023 sous la présidence de Claude KRIEGUER.

Date d'affichage: 8 juin 2023

Etaient présents: (28) Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Jean-Marie CAZIEUX (en suppléance d'Emmanuel DE NOAILLES), Gilbert MAUGAN, Véronique BRETENOUX (en suppléance de Patrick FAUVIN), Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Sarah BÉHAGUE, Laurence BERNHARDT, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (8) Jean-Noël DUCLOS donne pouvoir à Gilbert MAUGAN, Michel ZEPPENFELD donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Hugues BRISSAUD donne pouvoir à Olivier DUPONT, Pascal MARTIN donne pouvoir à Sarah BÉHAGUE, Cyril DIARRA donne pouvoir à Christiane AKNOUCHE.

Absents: (6) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Corinne TANGE, Patrice ROBIN.

Secrétaire de séance : Jacques ALATI

N°2023/067	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET
	GENDARMERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe,

Vu la nomenclature comptable M 57,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget Gendarmerie dressé par le comptable des finances publiques

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances et Contrôle de gestion en date du 16 mai2023,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 5 juin 2023,

*Entendu* l'exposé de Claude KRIEGUER, 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué à l'administration générale aux finances, et au contrôle de gestion, présentant les chiffres du Compte Administratif 2022 du Budget Gendarmerie,

*Considérant* que, conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire doit procéder à l'adoption du Compte Administratif 2022 du Budget Gendarmerie,

*Considérant* les résultats définitifs du compte administratif 2022 du budget Gendarmerie correspondant strictement aux chiffres du Compte de Gestion 2022, présentés lors du présent conseil communautaire,

Monsieur Patrice ROBIN, Président de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France ne prend pas part au vote. Il sort de la salle et la présidence est assurée par Monsieur Claude KRIEGUER.

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE le compte administratif 2022 du budget Gendarmerie avec les résultats suivants :

• La section de Fonctionnement s'élève en dépenses à 103 269.54 €, en recettes à 200 807.53 € ;

- La section d'Investissement s'élève en dépenses à 414 630 €, en recettes à 339 377.28 € ;
- $\bullet$  Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 1 932 € et en recettes à 0 €
- Le résultat de l'exercice 2022 (hors reprise résultats 2021) dégage un excédent de fonctionnement de 97 537.99 € et un déficit d'investissement de -75 252.72 €.

AUTORISE le Président à signer tout document correspondant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Le Président, Patrice Robin